



Ce Local est équipé d'un détecteur de CO₂ portatif pour bureaux partagés, salle de réunions, etc

Ce détecteur doit être étalonné tous les 15 jours suivant le mode d'emploi qui vous a été fourni avec le détecteur.

Une ventilation efficace des locaux est un moyen de réduire le risque de transmission du virus de la COVID-19.

Plus le taux de CO₂ est bas, et se rapproche du taux extérieur (+/- 400 ppm), mieux le local est ventilé et le risque de contamination diminue.

Ce taux minimal de CO₂ peut être atteint de différentes façons. Elles sont classées dans l'ordre d'efficacité :

1. en laissant les **fenêtres entrouvertes** pendant toute la durée d'occupation du local ;
2. en **aérant quelques minutes** à intervalles réguliers (toutes les 15-20 minutes par exemple) ;
3. en aérant une **quinzaine de minutes** toutes les heures



Figure 1: détecteur Aranet4 home

	CO ₂ < 900 ppm Qualité de l'air ÉLEVÉE
	900 ppm ≤ CO ₂ ≤ 1200 ppm Qualité de l'air MOYENNE
	CO ₂ > 1200 ppm Qualité de l'air MÉDIOCRE

Ce détecteur est facile d'utilisation : il suffit de le poser à une hauteur de +/-1,50 m et à distance des fenêtres, de la porte ainsi que des occupants du local.

Il met à jour ses mesures toutes les 2 minutes (l'écran clignote) et permet donc de suivre l'évolution du taux de CO₂ dans le local concerné.

Un système de voyants tricolores permet de se situer dans les taux de CO₂ présents.

En vue d'avoir un suivi de la qualité de l'air dans ce local durant l'occupation, nous sollicitons votre aide et vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire en ligne **uniquement en cas de dépassement de la valeur seuil des 1200 ppm de CO₂** : <https://my.uliege.be/signalementCO2>

Ou en scannant le QR Code suivant



D'avance, nous vous remercions pour votre participation !

Pour toute demande d'information :
SUPHT (04/366) 22 47
ou supht@uliege.be

Pour toute **URGENCE** : PCA (04/366) 44 44